Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_35-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mercredi 15 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	4
Nombre de Conseillers présents	:	19
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	10 avril 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	20 avril 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. MONNIER Alain, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie.

Absents excusés : M. LUTZ Maxime, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme POIRIER Aude, Mme MACE Laura.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LUTZ Maxime à Mme FERRET Marie-France, M. LEMOINE Pierre-Yves à M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude à Mme BUSNOUF Dominique, Mme MACE Laura à Mme CICI Rose-Anne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. DERVILLE Pascal

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_35-DE

2026-35 : Commune - Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Rapporteur : Monsieur Nicolas JASLET

Monsieur JASLET rappelle que les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Le règlement budgétaire et financier (RBF), adopté lors du conseil municipal du 15 avril 2026 prévoit de présenter les autorisations de programme (AP) et leurs révisions éventuelles au conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives, avec pour conséquence, l'actualisation du contenu de l'annexe budgétaire relative à l'état des AP/CP.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Pour le budget primitif 2026, les révisions d'autorisations de programme et crédits de paiement sont les suivantes :

AP24-1 : Aménagement du centre-bourg et de ses entrées

Année d'ouverture	Montant prévisionnel initial	Révision 2025	Révision 2026	Total prévisionnel cumulé	Réalisé antérieur	Réalisé 2025	Reste prévisionnel à financer
2024	350 000,00 €	860 000,00 €	3 236 038,00 €	4 446 038,00 €	10 519,00 €	35 088,00 €	4 400 431,00 €

Etalement Crédits de paiement	Montant CP
2026	57 890.00 €
2027	-
2028	990 562.75 €
2029	849 297.25 €
2030	1 000 000.00 €
2031	950 615.50 €
2032	552 065.50 €
Montant Total de l'AP	**4 400 431.00 €**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_35-DE

Etalement Crédits de paiement	Montant CP
2027	1 339 496.87 €
Montant Total de l'AP	**1 339 496.87 €**

AP24-6 : Réaménagement de la mairie

Année d'ouverture	Montant prévisionnel initial	Révision 2025	Révision 2026	Total prévisionnel cumulé	Réalisé antérieur	Réalisé 2025	Reste prévisionnel à financer
2024	687 712,00 €	- 7 712,00 €	- 171 244,83 €	508 755,17 €	19 510,80 €	83 803,51 €	405 440,86 €

Etalement Crédits de paiement	Montant CP
2026	405 440.86 €
Montant Total de l'AP	**405 440.86 €**

Vu l'article R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1er avril 2026,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la présentation de l'actualisation des AP / CP pour l'exercice budgétaire 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter

- Les révisions des autorisations de programme et de crédits de paiement tels que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

MAIRIE DE SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (I. et V.)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_35-DE

AP24-2 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Année d'ouverture	Montant prévisionnel initial	Révision 2025	Révision 2026	Total prévisionnel cumulé	Réalisé antérieur	Réalisé 2025	Reste prévisionnel à financer
2024	263 000,00 €	131 000,00 €	355 253,69 €	749 253,69 €	- €	50 212,80 €	699 040,89 €

Etalement Crédits de paiement	Montant CP
2026	106 253.69 €
2027	592 787.20 €
Montant Total de l'AP	**699 040.89 €**

AP24-3 : Rénovation énergétique de l'éclairage public

Année d'ouverture	Montant prévisionnel initial	Révision 2025	Révision 2026	Total prévisionnel cumulé	Réalisé antérieur	Réalisé 2025	Reste prévisionnel à financer
2024	300 000,00 €	65 000,00 €	261 780,60 €	626 780,60 €	- €	66 780,60 €	560 000,00 €

Etalement Crédits de paiement	Montant CP
2026	410 000.00 €
2027	150 000.00 €
Montant Total de l'AP	**560 000.00 €**

AP24-4 : Réaménagement et développement de la place Léo Lagrange

Année d'ouverture	Montant prévisionnel initial	Révision 2025	Révision 2026	Total prévisionnel cumulé	Réalisé antérieur	Réalisé 2025	Reste prévisionnel à financer
2024	875 000,00 €	1 967 500,00 €	186 795,83 €	3 029 295,83 €	42 340,40 €	246 969,95 €	2 739 985,48 €

Etalement Crédits de paiement	Montant CP
2026	2 700.00 €
2027	-
2028	500 000.00 €
2029	500 000.00 €
2030	600 000.00 €
2031	600 000.00 €
2032	537 285.48 €
Montant Total de l'AP	**2 739 985.48 €**

AP24-5 : Création d'une structure d'accueil de la petite enfance

Année d'ouverture	Montant prévisionnel initial	Révision 2025	Révision 2026	Total prévisionnel cumulé	Réalisé antérieur	Réalisé 2025	Reste prévisionnel à financer
2024	1 465 323,00 €	84 677,00 €	20 000,00 €	1 570 000,00 €	- €	230 503,13 €	1 339 496,87 €